

employés dans les régions. Le ministre m'a dit que ce ne serait pas la bonne façon de procéder. Je ne crois pas que ce soit une idée géniale, mais j'en ai fait une simple suggestion, comme quelque chose qui pourrait protéger ceux dont la position est la plus vulnérable.

Il me semble que lorsque le gouvernement encourage cette sorte d'égalité, il favorise le fort plutôt que le faible. Il y a deux façons d'être fort: ou bien on est dans une position de négociation telle que l'on peut facilement exposer la vulnérabilité de la société en refusant de la servir—comme les pompiers pourraient le faire d'un bout à l'autre du pays—ou bien on détient un nombre majoritaire de voix dans le syndicat. C'est précisément le problème auquel font face les syndicats nationaux aujourd'hui, par exemple, une unité de négociation en Colombie-Britannique comprenant au plus quelques centaines de travailleurs, et une unité de négociation dans le centre du Canada regroupant plusieurs milliers de syndiqués. Avec de tels chiffres, il est facile de deviner la tournure que prendrait un vote national. Cela nous rappelle un peu la formule référendaire du premier ministre (M. Trudeau) et ce qu'elle est supposée apporter aux Canadiens.

Il est tout à fait impossible aux fonctionnaires fédéraux en Colombie-Britannique d'obtenir un contrat qui soit à la hauteur de leurs besoins parce que la majorité du centre du Canada votera toujours à l'opposé.

Un syndicat national sert bien les intérêts du président du Conseil du Trésor, car il peut toujours opposer un groupe à l'autre. Quelle est sa formule? Le gouvernement fédéral utilise la même tactique lorsqu'il essaie supposément d'éliminer les disparités entre les autochtones et les autres Canadiens. Le gouvernement accorde quelque chose à une tribu et éveille l'hostilité de plusieurs autres. C'est exactement ce qu'il fait dans ses rapports avec les syndicats nationaux.

● (2205)

A cause de cela, les travailleurs de la région de la Colombie-Britannique se tournent vers les travailleurs du centre du Canada, et ce sont eux qui deviennent les ennemis ou les antagonistes au lieu de l'employeur. C'est une tactique qui ne fonctionne pas mal.

Pour l'instant, c'est surtout le sort des sapeurs-pompiers de l'aéroport international de Vancouver qui m'intéresse, mais ce que je dis peut s'appliquer aussi bien aux agents d'immigration, aux employés des services pénitentiaires, à ceux du service des libérations conditionnelles et à toutes les autres unités de négociation de l'AFPC. Chaque fois qu'un syndicat national négocie pour tous les employés du Canada, cela crée des injustices innées pour des groupes importants au sein de ce syndicat.

Je le répète, le gouvernement a avantage à favoriser les frictions de ce genre au sein du syndicat afin de pouvoir obtenir le contrat le plus économique possible du point de vue de l'employeur, même si cela est défavorable aux travailleurs.

Je voudrais que le secrétaire parlementaire nous dise ce soit si le gouvernement offrira quelque chose aux employés de l'aéroport international de Vancouver qui auront bientôt le droit de faire la grève et qui ont besoin que leur conflit soit réglé. Même s'ils n'étaient pas en mesure de faire la grève, les disparités relatives à leurs salaires sont suffisantes pour que certains d'entre eux perdent leur maison et manquent d'argent pour remplir leur panier à provisions. Je voudrais que le

Ajournement

secrétaire parlementaire nous promette ce soir que le contrat qu'ils obtiendront tiendra compte du principe de justice dont doit s'inspirer toute négociation collective et qu'il donnera aux employés de l'aéroport international de Vancouver ce dont ils ont besoin.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps est écoulé.

M. Norman Kelly (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, j'ai peut-être mal compris l'objet du débat, en tout cas je croyais que l'Alliance de la Fonction publique avait insisté pour avoir la parité de traitement d'un bout à l'autre du pays, alors que c'était le Conseil du Trésor qui cherchait à négocier des échelles régionales liées dans une certaine mesure au traitement moyen versé aux pompiers de l'extérieur dans les zones où ils sont employés.

J'ai donc le plaisir de dire au député que les négociateurs sont disposés à envisager toute proposition syndicale qui remédiera aux disparités régionales. Je pense que le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) et le député d'en face seront d'accord sur ce point.

En ce qui concerne la création de diverses unités de négociation pour cette catégorie si dispersée qu'est celle des pompiers, je répondrai au député que cela semble peu probable, en tout cas c'est à la Commission des relations de travail dans la Fonction publique qu'il appartiendrait d'en décider.

LES CHEMINS DE FER—LA PRÉSENTATION D'UNE NOUVELLE LOI SUR VIA RAIL

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Monsieur l'Orateur, si je prends la parole ce soir c'est parce que j'avais posé le 13 juillet 1981 une question qui figure à la page 11454 du *hansard*. Cette question s'adressait au ministre des Transports (M. Pepin) et demandait des précisions sur la rumeur qui circulait à l'époque d'une réduction possible de 20 p. 100 des services de VIA Rail au Canada. Le ministre a répondu qu'il n'était pas en mesure de donner une réponse ferme à la Chambre à l'époque, mais qu'il était pleinement d'accord sur la nécessité d'une nouvelle loi sur VIA Rail, et sur d'autres questions reliées au projet d'amélioration de VIA Rail.

Depuis lors, comme vous le savez, le ministre a annoncé le 27 juillet qu'il réduirait d'environ 20 p. 100 les transports ferroviaires de voyageurs au Canada, de façon unilatérale et arbitraire, à une époque où la Chambre ne siégeait pas, à une époque où ni les députés ni d'autres personnes ne pouvaient discuter de la décision.

● (2210)

Monsieur l'Orateur, je trouve la décision du ministre tout à fait répréhensible et elle suscite énormément de colère, d'irritation et de discorde dans les régions partout au Canada. Cette décision a des répercussions graves sur les centaines de milliers de Canadiens qui comptent sur le service-voyageurs au Canada. Elle a des répercussions graves pour au moins 1,600 employés qui seront touchés directement et pour une multitude d'autres travailleurs indirectement visés qui perdront leur emploi et leurs moyens de subsistance. Il ne fait aucun doute que cette décision aura des conséquences à long terme pour bien des gens.